



Conseil du développement industriel
Quarante-huitième session
Vienne, 23-25 novembre 2020

Comité des programmes et des budgets
Trente-sixième session
Vienne, 15 et 16 juin 2020
Point 6 de l'ordre du jour provisoire
**Rapport du groupe de travail informel sur
les questions relevant du Comité des programmes
et des budgets**

Rapport du groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets

Rapport des Coprésidents

Faisant suite au rapport du groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets (IDB.47/CRP.11), le présent document fait le point sur les réunions qu'a tenues le groupe de travail informel depuis la quarante-septième session du Conseil du développement industriel, qui avait eu lieu du 1^{er} au 3 juillet 2019. Tous les exposés, documents de référence et notes de synthèse sur la question soumis au groupe de travail sont à la disposition des États Membres sur l'extranet de l'ONUDI (extranet.unido.org).

I. Récapitulatif des réunions : dates et thèmes de discussion

1. Depuis le 28 mai 2019, le groupe de travail informel a tenu quatre séances consacrées aux travaux de fond :
 - a) 28 juin 2019 : réunion avec les membres du Comité consultatif pour les questions d'audit ;
 - b) 9 juillet 2019 : point sur la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (DDIA III) ;
 - c) 28 novembre 2019 : compte rendu du Secrétariat sur sa politique de ressources humaines (tolérance zéro, égalité des sexes et représentation régionale) ; et
 - d) 30 janvier 2020 : réunion avec les membres du Comité consultatif pour les questions d'audit.

Pour des raisons d'économie, le présent document n'a pas été imprimé. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



2. En septembre 2019, le groupe de travail informel a désigné M. Mohammed Reza Ghaebi, Représentant permanent adjoint de la République islamique d’Iran auprès des organisations internationales à Vienne, pour assurer sa coprésidence.

II. Réunion avec les membres du Comité consultatif pour les questions d’audit

3. Le 28 juin 2019, les membres du Comité d’audit ont rencontré, à Vienne, ceux du groupe de travail informel pour examiner des points importants en vue de la quarante-septième session du Conseil et répondre aux questions éventuelles concernant les observations faites par le Comité d’audit sur le rapport du Commissaire aux comptes.

4. Le groupe de travail informel a également été tenu informé de l’état d’avancement et de l’issue des réunions du Comité d’audit avec la Direction de l’ONUDI, ainsi que de l’évolution des questions soulevées lors de sa précédente visioconférence avec le Comité d’audit, le 6 mai 2019. Ces questions concernaient l’assurance maladie après la cessation de service, le solde inutilisé des crédits ouverts, la réforme du système des Nations Unies pour le développement, la budgétisation axée sur les résultats et la révision, sans incidences budgétaires, des termes de référence du Comité d’audit ainsi que de la Charte du Bureau de l’évaluation et du contrôle interne.

5. Le Comité d’audit a fait valoir que l’ONUDI avait élaboré – ou était en train de le faire – plusieurs outils et méthodes, tels que la gestion axée sur les résultats, une stratégie relative aux services informatiques, la gestion des risques institutionnels, ainsi qu’une politique de gestion financière et une méthode comptable. Le Comité d’audit a toutefois noté que tous ces outils et méthodes n’avaient pas encore fini d’être mis au point, rationalisés et, dans certains cas, dotés de ressources.

6. Les bonnes relations entre le Comité d’audit et le Commissaire aux comptes ont été saluées, et le Comité d’audit a félicité l’ONUDI d’avoir nommé un Directeur principal pour s’occuper de la suite à donner aux recommandations d’audit.

7. Les membres du groupe de travail informel se sont aussi entretenus avec le Comité d’audit des moyens les plus efficaces pour l’ONUDI de suivre l’application des recommandations de ce dernier. Par ailleurs, les deux interlocuteurs sont convenus que les gains d’efficacité et la réforme de la gestion étaient des questions essentielles intéressant directement le Comité d’audit et qu’elles figureraient dans les futurs plans de travail de celui-ci.

III. Point sur la troisième Décennie du développement industriel de l’Afrique (DDIA III)

8. Le 9 juillet 2019, le Secrétariat a tenu informé le groupe de travail informel de l’état d’avancement des activités de la DDIA III, en insistant sur le contexte dans lequel elles se déroulaient, sur les progrès accomplis dans leur mise en œuvre, sur le plan de travail prévu pour 2019 et les années à venir, et sur la charge de travail que celui-ci entraînerait et les besoins en ressources qui en résulteraient.

9. Le groupe de travail informel a énoncé de nombreuses mesures susceptibles d’aider l’ONUDI à diriger la mise en œuvre du programme de la DDIA III, dont plusieurs étaient en cours d’élaboration au moment de la réunion. Ces mesures consistaient notamment à mettre au point une infrastructure appropriée de collecte de données qui permette de recueillir des informations sur l’action menée par les différentes parties prenantes pour contribuer à l’industrialisation de l’Afrique ; à dresser la liste des activités en cours pour repérer les projets conjoints et les synergies qui s’en dégagent ; à entreprendre de mettre en œuvre les activités prévues par la DDIA III à une échelle régionale, en particulier dans le cadre de la Zone de libre-

échange continentale africaine ; et à envisager l'élaboration d'un programme de partenariat à l'échelle de la région.

10. Les retombées de la réforme du système des Nations Unies pour le développement sur la DDIA III ont également été examinées, et il a été noté que lorsque l'ONUDI avait été associée, en amont, à la concertation nationale sur les politiques à mener, ses contributions avaient été prises en compte dans les stratégies industrielles et les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable élaborés dans les pays. L'ONUDI s'était ainsi vu attribuer, au sein des équipes de pays des Nations Unies, un rôle de chef de file pour les questions de développement industriel.

11. Les synergies qui pourraient se dégager de l'action menée dans le cadre de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, d'une part, et de la DDIA III, d'autre part, ont également été examinées, tout comme les moyens d'améliorer les retombées de l'action des Défenseurs de la cause de la DDIA III.

IV. Compte rendu du Secrétariat sur sa politique de ressources humaines (tolérance zéro, égalité des sexes et représentation régionale)

12. À la réunion du 28 novembre 2019, le Secrétariat a expliqué que la politique de l'ONUDI sur l'interdiction, la prévention et la résolution des cas de harcèlement, y compris de harcèlement sexuel, de discrimination et d'abus d'autorité (DGB/2019/12) constituait son principal mécanisme de lutte contre le harcèlement, et qu'elle avait été mise en place en 2016 et actualisée en 2019. Pour faire mieux connaître au personnel de l'ONUDI cette politique et les procédures de signalement et de dépôt de plaintes, une série d'ateliers et de séminaires avaient été organisés en 2018 et 2019. Ils avaient donné lieu à un recours accru aux mécanismes de dépôt de plaintes.

13. À l'échelle du système des Nations Unies, l'ONUDI est membre de l'Équipe spéciale du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination chargée de la question de la lutte contre le harcèlement sexuel. Pour ses recrutements, l'Organisation consulte la base de données de dépistage du harcèlement sexuel à l'échelle du système. Elle participe à l'initiative de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, dans le cadre de laquelle le Directeur général est tenu de produire chaque année une attestation de l'état d'avancement du traitement des plaintes.

14. La Politique sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (DGB/2019/16) et la Stratégie concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour 2020-2023 (GC.18/15) constituent les principaux mécanismes de l'ONUDI sur la question de l'égalité des sexes. En raison de difficultés financières et d'un recrutement externe limité, l'ONUDI n'a pas encore été en mesure, en 2019, d'atteindre tous les objectifs fixés dans son plan d'action sur la parité des sexes pour 2018-2023.

15. En ce qui concerne la représentation géographique, le Secrétariat a noté que l'Acte constitutif, le Statut du personnel et le Règlement du personnel de l'ONUDI soulignaient qu'il importait de recruter en fonction de critères d'efficacité, de compétence et d'intégrité, compte dûment tenu d'une répartition géographique équitable.

16. Le Secrétariat a expliqué qu'en 2019, la diversité géographique des effectifs de l'ONUDI s'était accrue de plus de 10 %. Il a également été noté que la majorité du personnel recruté sur le plan international était constituée de ressortissants d'États Membres inscrits sur la liste B, les ressortissants d'États Membres inscrits sur la liste C représentant la plus faible part de cet effectif. Lors d'un échange avec le groupe de travail informel, il a été noté que la répartition géographique des effectifs de l'ONUDI pourrait changer plus rapidement si des moyens budgétaires accrus étaient alloués à cette entreprise.

17. Les membres du groupe de travail informel ont proposé qu'un plan d'action en faveur d'une représentation géographique équitable soit mis en œuvre. Le Secrétariat a expliqué qu'il était envisagé d'élaborer un plan d'action sur cette question et de le mettre en œuvre en 2020/21.

V. Réunion avec les membres du Comité consultatif pour les questions d'audit

18. Les membres du Comité d'audit ont rencontré pour la deuxième fois ceux du groupe de travail informel le 30 janvier 2020, pour une concertation au sujet de l'amendement des termes de référence du Comité d'audit proposé dans le rapport du Corps commun d'inspection (CCI) sur les comités d'audit et de contrôle des entités des Nations Unies (JIU/REP/2019/6). Des commentaires d'États Membres sur les termes de référence avaient été reçus, et un exposé de position ainsi que les termes de référence amendés ont été distribués par la suite aux États Membres pour qu'ils les commentent par écrit. Ces derniers ont également été informés que les révisions seraient examinées à la quarante-huitième session du Conseil du développement industriel.

19. Dans une enquête effectuée auprès des membres du Conseil, le Comité d'audit a reçu de nombreux commentaires positifs et l'assurance que ses travaux aideraient l'ONUDI à mieux prendre la mesure des risques. Dans le même temps, il a noté que les réponses à l'enquête laissaient transparaître le besoin d'une communication plus efficace entre les États Membres et lui.

20. Compte tenu des conclusions du rapport du CCI, le Comité d'audit a recommandé que son mandat soit élargi de manière à englober tous les domaines de compétence du Bureau de l'évaluation et du contrôle interne, à savoir l'évaluation et les enquêtes, en plus de l'audit interne. Le groupe de travail informel a déclaré comprendre et soutenir les amendements – sans incidences budgétaires – proposés pour les termes de référence du Comité d'audit.

21. Le Comité d'audit a salué des avancées prometteuses dans la mise en œuvre par l'ONUDI du dispositif de recouvrement intégral des coûts et d'optimisation des ressources dans le domaine de la coopération technique. Il a aussi félicité l'ONUDI d'avoir progressé dans la gestion axée sur les résultats et adopté une budgétisation axée sur les résultats, soulignant qu'une valeur ajoutée pouvait être escomptée d'un alignement du programme et des budgets, du cadre de programmation à moyen terme et du Rapport annuel.

22. Le Comité d'audit a également examiné le profil de risque de l'ONUDI, en mettant l'accent sur l'importance qu'il y avait à anticiper les risques non financiers, notamment en élaborant une stratégie relative au capital humain et une stratégie à long terme de passage au numérique. Ainsi, l'assurance maladie après la cessation de service a été désignée comme une source possible de passif caché, qu'il était nécessaire de maîtriser.

23. À la suite des échanges avec le Comité d'audit, un avant-projet de calendrier des réunions pour les six mois suivants établi par les Coprésidents du groupe de travail informel a été examiné. À l'issue de la réunion, les membres du groupe de travail informel ne sont pas parvenus à une décision quant à l'adoption de cet avant-projet.

VI. Mesure à prendre par le Comité

24. Le Comité est invité à prendre note des informations figurant dans le présent document.